



Crédit photo : JB Ferré / EID Méditerranée

## | Signalement accéléré dans 4 départements de Rhône-Alpes |

Dans la région Rhône-Alpes, 4 départements sont concernés par le niveau 1 du plan anti-dissémination du chikungunya et de la dengue. Au niveau 1 est activé le **dispositif de signalement accéléré à l'ARS** des cas suspects importés et de confirmation biologique par le CNR. L'objectif est la détection précoce de tout cas suspect importé pour la réalisation rapide d'une investigation entomologique autour de ce cas et, le cas échéant, un traitement contre les moustiques, afin de prévenir l'installation d'un cycle autochtone.

Ainsi, pour les départements de l'Ardèche, de la Drôme, de l'Isère et du Rhône, ce dispositif qui repose sur le signalement par les médecins et les laboratoires d'analyse, des cas suspects importés, est mis en place depuis le 1<sup>er</sup> mai et ce, jusqu'au 30 novembre.

Ardèche, Drôme, Isère, Rhône	
<b>CAS SUSPECTS IMPORTES</b>	
<b>Dengue</b>  Fièvre > 38,5°C d'apparition brutale <b>ET</b> Au moins un signe algique (céphalées, arthralgie, myalgies, lombalgies, douleurs rétro-oculaires)  <b>Sans autre point d'appel infectieux</b>	<b>Chikungunya</b>  Fièvre > 38,5°C d'apparition brutale <b>ET</b> Douleurs articulaires invalidantes  <b>Sans autre point d'appel infectieux</b>
<b>ET</b> Séjour en zone de circulation du virus dans les 15 jours précédant le début des symptômes (cas importés)	
<b>Dengue</b> 	<b>Chikungunya</b> 
Data source : World Health Organization; Map Production : Public Health Information and Geographic Information Systems (GIS) World Health Organization	



### SIGNALEMENT ACCELERE

Quelques documents utiles :

- [procédure de signalement accéléré](#)
- [fiche de signalement](#)
- [étiquette de transmission CNR](#)
- [instruction de la DGS du 30 avril 2013](#)
- [guide relatif aux modalités de mise en œuvre](#)

Nous assistons depuis une dizaine d'années à l'implantation progressive sur le territoire métropolitain du moustique ***Aedes albopictus***, originaire d'Asie du sud-est, plus communément appelé « moustique tigre ». Sa zone d'implantation est en expansion continue. Arrivé dans les Alpes-Maritimes depuis 2004, puis en Haute-Corse (2006), Corse du Sud, Var (2007), Alpes de Haute-Provence (2010) et Bouches-du-Rhône (2010), il a fini par s'implanter de manière durable également dans le Gard, l'Hérault (été 2011), le Vaucluse (automne 2011) et le Lot-et-Garonne en août 2012. La surveillance entomologique en place dans notre région, depuis plusieurs années, a permis d'estimer à la fin de l'année 2012 que 4 de nos départements (Ardèche, Drôme, Isère et Rhône) devaient être considérés comme colonisés par *Aedes albopictus*, élargissant ainsi sa zone d'implantation.

Ce moustique, d'une espèce particulièrement agressive, peut dans certaines conditions, transmettre les virus du chikungunya et de la dengue. Aujourd'hui, le chikungunya et la dengue sont des arboviroses tropicales en expansion dans le monde. Ainsi, chaque année, des voyageurs, atteints de chikungunya ou de dengue, reviennent ou arrivent en France métropolitaine et peuvent introduire ces virus dans les départements d'implantation d'*Aedes albopictus*, par ailleurs hautement touristiques. Le potentiel d'émergence, voire d'implantation, de ces maladies en Europe et en France métropolitaine a pu être confirmé en 2007 avec une épidémie de chikungunya en Italie (avec plus de 250 cas), en 2010, l'émergence de 2 cas autochtones de chikungunya dans le Var et celle de 2 cas de dengue autochtones dans les Alpes Maritimes.

Ainsi, dès 2006, afin de prévenir et limiter la circulation de ces virus, le ministère de la santé a mis en place un dispositif de lutte contre le risque de dissémination de la dengue et du chikungunya en France métropolitaine.

Ce plan anti-dissémination du chikungunya et de la dengue a défini cinq niveaux de risque\* à partir de la surveillance entomologique et humaine : en région Rhône-Alpes, nous sommes concernés, suivant le département considéré par :

- le niveau 0.a : Loire ;
- le niveau 0.b : Ain, Savoie et Haute Savoie ;
- le niveau 1 : Ardèche, Drôme, Isère et Rhône.

Ce dispositif, actualisé chaque année, consiste notamment en :

- Une surveillance entomologique (c'est-à-dire des populations de moustiques), renforcée à partir du 1<sup>er</sup> mai dans les zones où le moustique est présent ou susceptible de s'implanter. Cette surveillance vise à détecter l'activité du moustique afin d'agir le plus précocement possible pour ralentir la progression de son implantation géographique. En Rhône-Alpes, la surveillance entomologique est assurée par l'entente interdépartementale pour la démoustication (EIRAD).
- Une surveillance des cas humains, par la déclaration obligatoire des infections confirmées à virus chikungunya et dengue et, à partir du niveau 1 du plan, par la mise en place d'un dispositif de signalement accéléré des cas suspects importés.
- Une sensibilisation des personnes résidant dans les zones où le moustique est présent et actif, afin de détruire autour et dans leur habitat tous les gîtes potentiels de reproduction des moustiques.

Le passage en niveau 1 de nos 4 départements (Ardèche, Drôme, Isère, Rhône) a été décidé par la Direction Générale de la Santé, au vu des données de surveillance entomologique. Il a fait l'objet d'un Arrêté ministériel\* daté du 31 janvier 2013 et un arrêté préfectoral définit pour chaque département concerné, les modalités de surveillance entomologique et celles des traitements à mettre en œuvre.

Afin de permettre un suivi régulier, un point de situation de cette surveillance sera présenté chaque semaine dans un point épidémiologique.

Pour en savoir plus :

- dossier Chikungunya-dengue sur le site de l'[ARS Rhône-Alpes](#)
- dossier Maladies à transmission vectorielle sur le site de l'[InVS](#)
- [CNR arboviroses](#)
- [EIRAD](#)

\*Arrêté du 31 janvier 2013 modifiant l'arrêté du 26 août 2008 fixant la liste des départements où les moustiques constituent une menace pour la santé de la population

### \* Niveaux de risque du plan anti-dissémination du chikungunya et de la dengue en Métropole :

0 0a absence d'*Aedes albopictus*  
0b présence contrôlée

1 *Aedes albopictus* implanté et actif

2 *Aedes albopictus* implanté et actif, un cas humain autochtone confirmé

3 *Aedes albopictus* implanté et actif, un foyer de cas humains autochtones (au moins 2 cas groupés dans le temps et l'espace)

4 *Aedes albopictus* implanté et actif, plusieurs foyers de cas humains autochtones (foyers distincts sans lien épidémiologique ni géographique entre eux)

5 *Aedes albopictus* implanté et actif et épidémie

5a répartition diffuse de cas humains autochtones au-delà des foyers déjà individualisés

5b épidémie sur une zone élargie avec un taux d'attaque

### EIRAD (Entente Interdépartementale Rhône-Alpes pour la Démoustication)

Ses missions :

- Surveillance et investigations entomologiques
- Démoustication

### CNR Arboviroses IRBA Marseille

Ses missions :

- Expertise microbiologique
- Identification et typage des souches
- Contribution à la surveillance épidémiologique
- Alerte

**Bilan de la surveillance renforcée du chikungunya et de la dengue en Rhône-Alpes du 01/05/2013 au 18/07/2013**

**Dengue**

Dép	Cas suspects signalés	Cas confirmés importés	Cas confirmés autochtones	En attente de confirmatio	Investigations entomo		Cas infirmés
					Prospection*	Traitement LAV	
Ardèche	4	4	0	0	2	0	0
Drôme	2	0	0	0	0	0	2
Isère	9	4	0	0	5	0	5
Rhône	15	7	0	2	9	0	6
<b>Total</b>	<b>30</b>	<b>15</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>16</b>	<b>0</b>	<b>13</b>

\* il s'agit des prospections réalisées et enregistrées, certaines étant en cours mais non encore comptabilisées. Une prospection est demandée à l'EIRAD si le cas suspect importé était en période virémique lors de son séjour ou passage en département de niveau 1.

A ce jour, 15 cas importés ont été confirmés par le CNR, 2 autres sont en cours d'analyse et 13 cas ont été infirmés.

Les 17 cas suspects importés (confirmés ou en attente de confirmation) avaient voyagé :

- en Thaïlande (5), en Nouvelle-Calédonie (3), en Indonésie (2), au Cambodge/Birmanie (1),
- au Brésil (2), en Guadeloupe (2), en Guyane (1), et au Mexique (1).

**Chikungunya**

A ce jour, aucun cas suspect importé de chikungunya n'a été signalé dans la région.

**Situation dans les départements, collectivités et pays d'outre-mer français**

**Dengue**

- Guyane : L'épidémie de dengue se poursuit sur l'ensemble du territoire guyanais. Depuis le début de l'épidémie (fin septembre 2012), 13 940 cas cliniquement évocateurs de dengue dont 4 865 cas biologiquement confirmés ont été rapportés.

Pour plus d'information : [point épidémi de la Cire Antilles-Guyane du 5 juillet 2013](#)

- Saint-Barthelemy : Depuis le début d'épidémie (mars 2013), 430 cas cliniquement évocateurs de dengue ont été recensés dont 170 cas probables ou confirmés.

Pour plus d'information : [point épidémi de la Cire Antilles-Guyane du 12 juillet 2013](#)

- Saint-Martin : Depuis janvier 2013 (début d'épidémie), 1 530 cas cliniquement évocateurs de dengue ont été recensés, dont 506 cas probables ou confirmés.

Pour plus d'information : [point épidémi de la Cire Antilles-Guyane du 12 juillet 2013](#)

- Guadeloupe : La phase d'épidémie a été déclarée. Depuis le début de l'épidémie (fin mai 2013), 1 100 cas cliniquement évocateurs de dengue vus en cabinet de médecine générale de ville ont été recensés dont 251 cas de dengue probables ou confirmés.

Pour plus d'information : [point épidémi de la Cire Antilles-Guyane du 11 juillet 2013](#)

- La Réunion : La situation n'a pas évolué au cours de la semaine dernière. Le nombre de cas autochtones est de 18 dont 8 confirmés.

Pour plus d'information : [point épidémi de la Cire Océan Indien du 20 juin 2013](#)

- Nouvelle Calédonie : Depuis le début de l'épidémie (septembre 2012), 10 917 cas ont été recensés à ce jour. Le pic a été observé en mars.

Pour plus d'information : [http://www.dass.gouv.nc/portal/page/portal/dass/observatoire\\_sante/veille\\_sanitaire/Dengue](http://www.dass.gouv.nc/portal/page/portal/dass/observatoire_sante/veille_sanitaire/Dengue)

**Chikungunya**

- Nouvelle Calédonie : Au 8 juillet, 28 cas de chikungunya ont été confirmés. L'épidémie a été déclarée par les autorités sanitaires sur l'ensemble de l'île. La vigilance est d'autant plus grande que la population calédonienne n'est pas immunisée.

La survenue de ces épidémies s'accompagne de l'augmentation du nombre de cas virémiques importés et augmente ainsi le risque en présence du vecteur.

**EIRAD (Entente Interdépartementale Rhône-Alpes pour la Démoustication)**

Ses missions :

- Surveillance et investigations entomologiques
- Démoustication

**CNR Arboviroses IRBA Marseille**

Ses missions :

- Expertise microbiologique
- Identification et typage des souches
- Contribution à la surveillance épidémiologique
- Alerte

Cette page présente exclusivement l'aspect surveillance entomologique et non le volet investigation entomologique. Celui-ci n'est activé qu'après identification d'un cas suspect importé de dengue ou de chikungunya.

Cette veille est assurée par l'EIRAD pour toute la région. Trois cent cinquante deux pièges ont été répartis dans les 8 départements de la région. Ils font l'objet de relevés réguliers depuis le 1<sup>er</sup> mai, qui marque le début de la période de surveillance entomologique renforcée.

Département niveau 0a ou 0b	N pièges	Département niveau 1	N pièges
Ain	50	Ardèche	33
Loire	35	Drôme	40
Savoie	38	Isère	66
Haute-Savoie	22	Rhône	68
<b>Total</b>	<b>145</b>	<b>Total</b>	<b>207</b>

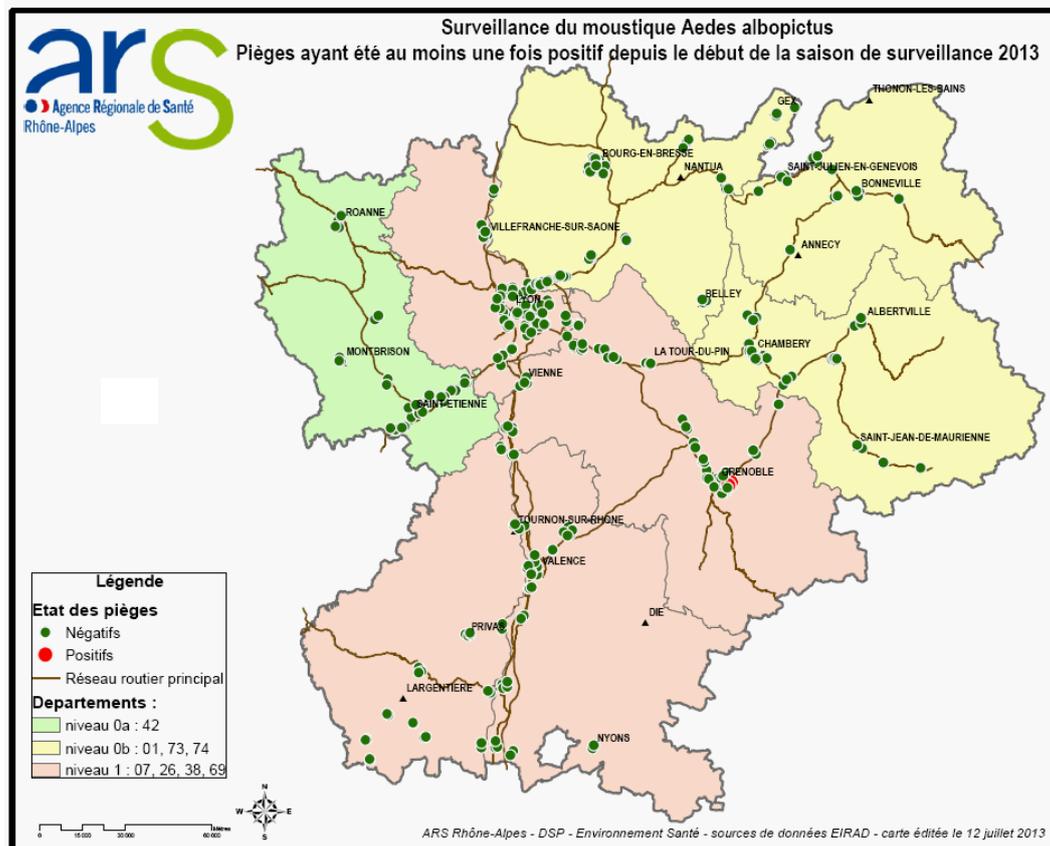
La fréquence de relevés des pièges est bi-mensuelle, quel que soit le niveau du département. Les modalités de traitement diffèrent :

- pour un **départements de niveau 0** : lors de l'identification d'un piège positif, un traitement adapté est mis en œuvre (destruction de gîte, traitement larvicide et adulticide, le cas échéant). La fréquence des relevés est alors augmentée jusqu'à ce que le piège redevienne négatif. L'objectif est de **retarder l'implantation** de l'*Aedes albopictus*.

- pour un **département de niveau 1** : au vu des résultats, il peut être nécessaire de mettre en œuvre des traitements larvicides afin de réduire la densité vectorielle. L'objectif de la surveillance est de **suivre le développement** de la population d'*Aedes albopictus*, qui, à ce stade, est déjà implantée.

Début juillet 2013, c'est à Saint-Martin d'Hères (38) qu'*Aedes Albopictus* est apparu cette année. Les mauvaises conditions météorologiques du printemps et le caractère récent de l'implantation dans la région contribuent, en partie, à l'identification encore faible de la présence d'*Aedes Albopictus*. Avec le démarrage tardif de la période estivale, il nous faut rester vigilants et respecter les [mesures recommandées](#).

Carte des pièges installés en région Rhône-Alpes, au 1<sup>er</sup> juillet 2013



Directrice de la publication :

Dr Françoise WEBER,  
directrice générale de l'InVS

Rédacteur en chef :

Olivier Catelinois, responsable de la Cire Rhône-Alpes

Comité de rédaction :

Delphine Casamatta  
Elodie Munier  
Isabelle Poujol  
Jean-Marc Yvon

Diffusion :

**CIRE Rhône-Alpes**  
ARS Rhône-Alpes  
129, rue Servient  
69 418 LYON Cedex 03  
Tel : 04 72 34 31 15  
Fax : 04 78 60 88 67  
Mail :  
ars-rhonealpes-cire@ars.sante.fr

www.invs.sante.fr  
www.ars.rhonealpes.sante.fr